

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 19 mai 2025

Présents : M. Thierry BOKOBZA (Président), MM. Jean-Eric INACIO, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Stéphane PILLEMONT, MME Monique ELISABETH,

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Luis PEDRO GOMES, MMES Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX FINAUX U10 & U11

Voici les classements des deux plateaux finaux du Challenge Départemental U10 & du Challenge Régional U11 qui se sont déroulés aux MUREAUX le 17 mai

Challenge Départemental U10

1. VERSAILLES 78 FC
2. HOUILLES AC
3. TRAPPES ES
4. MANTOIS 78 FC

Challenge Régional U11

1. PARIS SAINT GERMAIN FC
2. MUREAUX OFC
3. HOUILLES AC
4. VILLENES ORGEVAL FC

VILLENES ORGEVAL FC

Courrier du club remettant en cause le classement final du plateau U11G.

La Commission prend note mais confirme le classement ci-dessus, s'appuyant sur les éléments suivants.

- Le club a été notifié officiellement par email à 3 reprises des éléments d'organisation de ce plateau final, à savoir les 9, 14 & 16 mai, dont 2 évoquaient clairement l'heure du rendez-vous fixé par la Commission (8h30), précisant bien que le plateau nécessitait une pratique sur toute la matinée. L'encadrant d'équipe n'avait donc pas à contacter directement l'entraîneur des MUREAUX, comme s'il s'agissait d'un plateau habituel.

- Les membres de l'organisation présents, ont constaté l'arrivée de l'ensemble des équipes (11 au total) à l'exception du club de VILLENES ORGEVAL FC, à 8h30.

- A partir de 9h10, un briefing en présence des 11 équipes a été réalisé, toujours en l'absence de VILLENES ORGEVAL FC, au cours

duquel il a été annoncé qu'en raison de son absence, l'équipe de VILLENES ORGEVAL FC était déclaré hors compétition, même si elle venait à arriver dans les prochaines minutes.

- Pour des raisons d'organisation, les membres du DYF présents ont malgré tout fait la démarche de tenter de joindre le club de VILLENES ORGEVAL, avec un 1er appel sans réponse à M. THIERRY Timothée à 9h19, puis un second à M. BARROIS Adrien à 9h21 pour le prévenir de la situation, ce dernier a répondu qu'il voyait directement avec l'entraîneur. A 9h23, M. BARROIS a rappelé pour dire que l'équipe arriverait dans 20 minutes et qu'il pensait que le début du plateau était 11h00.

- La vérification physique a ensuite été opérée avant le début de toutes les épreuves à 9h30, pour les 11 équipes présentes.

Sur le terrain des défis techniques, où les 4 équipes du Challenge Régional U11 commençaient leur matinée, les membres de l'organisation ont du revoir l'organisation prévue en l'absence de VILLENES ORGEVAL, car la gestion du défis à 3 équipes n'est plus du tout la même qu'à 4 équipes, ce qui a occasionné du retard dans la mise en place.

- C'est alors qu'à 9h50, soit 20 minutes après l'heure officiel du début des épreuves (9h30), le club de VILLENES ORGEVAL s'est présenté directement sur le terrain concerné, les enfants se changeant sur les bords du terrain. Son accueil s'est fait dans la précipitation et il leur a été dit qu'il avait été décidé qu'ils seraient hors compétition du fait de leur retard (convocation pour 8h30), et qu'à ce moment là, il ne pouvait participer que hors compétition pour faire pratiquer les enfants malgré tout.

- Le plateau s'est ensuite déroulé normalement, mais sans jamais rattraper le retard pris au début.

- Sur les résultats, les scores des défis technique & quizz ainsi que les résultats des rencontres de l'équipe de VILLENES ORGEVAL FC n'ont pas été comptabilisés du fait de son statut « hors compétition » annoncée au départ lors du briefing des encadrants. Par conséquent, l'équipe n'était pas en mesure de prétendre à figurer dans les 2 équipes qualifiées pour la Finale Régionale du 21 juin prochain., ce qui a été annoncé au moment de l'annonce des résultats.

En conclusion, considérant que :

- le club de VILLENES ORGEVAL n'était pas présent à l'heure du rendez-vous fixé par la Commission (8h30),

- son statut « hors compétition » a été annoncé aux 11 autres équipes présentes lors du briefing des encadrants,

- les membres de l'organisation ont malgré tout fait la démarche d'appeler le club pour savoir ce qu'il en était et si en conséquence, il fallait revoir toute l'organisation de la matinée,

- suite à l'information comme quoi l'équipe allait arriver dans une vingtaine de minutes ne pouvait être prise avec certitude,

- l'intention de l'organisation était de commencer dès que possible, avec ou sans VILLENES ORGEVAL FC, ces démarches ayant eu un impact sur le retard pris.

- le fait est que l'équipe soit arrivée juste avant le début de la 1ère épreuve ne peut pas remettre en cause la décision prise précédemment, l'information ayant été dite et bien qu'elle se soit faite dans un contexte précipité, ne peut être contestée,

Part conséquent la Commission confirme le classement annoncé lors de la remise des récompenses, VILLENES ORGEVAL FC étant hors compétition sur ce plateau.

JOURNÉE NATIONALE DÉBUTANTS

Pour consulter la répartition des clubs sur les différents créneaux du weekend, [cliquez ici](#).

CARRIERES S/S US

Demande du club pour finalement passer sur la journée du dimanche.

Après étude, la Commission vous affecte sur le créneau du dimanche après-midi.

CATÉGORIE U6-U9 PLATEAUX U7

Pour consulter tous es plateaux de la fin de saison : [cliquez ici](#)

72532906 du 24/05/25 : ROSNY CSM

Après une erreur, la Commission désigne MANTES USC site d'accueil.

72532923 du 24/05/25 : CHESNAY 78 FC

Le club du CHESNAY ne pouvant accueillir ce plateau, SARTROUVILLE ES & GARGENVILLE STADE se propose de l'accueillir.

La Commission désigne SARTROUVILLE ES pour des raisons géographiques.

72532921 du 24/05/25 : JOUY EN JOSAS

Le club de JOUY EN JOSAS ne pouvant accueillir ce plateau, le club de MAGNY se propose de l'accueillir.

La Commission prend note et désigne MAGNY comme site d'accueil, remerciements.

PLATEAUX U9

Pour consulter tous es plateaux de la fin de saison : [cliquez ici](#)

92551723 du 17/05 : ROSNY CSM

Courrier du club du MANTOIS 78 Fc concernant l'état du terrain.

La Commission prend note du courrier.

PLATEAUX ESPOIRS U8/U9

Journée du 14/06

Suite au forfait du MESNIL ST DENIS AS sur le plateau qui se déroulera au MANTOIS 78 FC, la Commission a demandé au club PLAISIROIS FO pour participer à ce plateau.

Le club préfère ne pas s'engager, car il a pris d'autres dispositions.

La Commission prend note.

MESNIL ST DENIS AS

Le club du MESNIL a accepté en dernière minute d'accueillir le plateau prévu initialement aux MUREAUX OFC.

La Commission prend note du courrier du club du MESNIL et le remercie d'avoir accueilli le plateau du 17 mai 2025.

PLATEAUX DÉCOUVERTE FOOT A 8 U9

Les plateaux sont à consulter directement sur le site internet du District, ou dans vos footclubs, rubriques «Épreuves - Foot Animation & Loisir».

BUC FOOT AO

Le club constate son absence sur les 2 dernières dates alors qu'il était régulièrement inscrit.

La Commission a pris note de votre demande et affecte le club sur le plateau d'ELANCOURT le 24 mai. Pour le 31 mai, le club est affecté sur le plateau d'HOUDANAISE REGION FC.

CLAYES S/BOIS USM

Le club ne pouvant accueillir le 24/05, il demande à VERSAILLES 78 FC s'il peut le faire à sa place.

En attente de la réponse de VERSAILLES, sans quoi le plateau sera annulé.

ROSNY CSM du 31/05

Le club nous informe qu'il ne pourra finalement pas participer le 31 mai.

La Commission prend note.

MEZIERES AJSL

Accord avec le club de VINSKY pour que le plateau du 24/05 se déroule sur leurs installations.

La Commission prend note, merci de prévenir tous les clubs concernés.

MEZIERES AJSL du 31/05

Le club nous informe qu'il ne pourra finalement pas participer le 31 mai.

La Commission prend note.

CATÉGORIE U10-U11 CRITERIUM DEPARTEMENTAL

Sans distinction à 2 équipes du 24/05/25

53243818 : VOISINS FC 4 / ESSARTS LE ROI AGS 2

Le club des ESSARTS LE ROI AGS nous informe qu'il ne pourra participer en raison d'une manifestation scolaire à cette date.

La Commission prend note et annule la rencontre.

CHALLENGES PLATEAUX

Challenge DYF n°11 : PERRAY FOOT ES

Courrier du club de MAUREPAS AS expliquant s'être déplacé au PERRAY FOOT le 17/05 mais que ce dernier n'était pas au courant de la tenue du plateau.

La Commission demande des explications au club du PERRAY FOOT pour le lundi 26 mai 2025 avant 12 heures.

CATÉGORIE U12-U13 CRITERIUM ESPOIRS

MONTIGNY LE BX AS

Après vérifications, la Commission annule l'absence d'un éducateur suffisamment diplômé sur la rencontre du 10/05 en U13.

Infraction encadrement (17/05)

- ▣ FOURQUEUX AS 21 : 1ère infraction
- ▣ SARTROUVILLE ES 22 : 1ère infraction
- ▣ AUBERGENVILLE FC 1 : 1ère infraction
- ▣ TRAPPES ES 1 : 1ère infraction

- ▣ BOUGIVAL FOOT 1 : 2ème infraction
- ▣ LIMAY ALJ 22 : 2ème infraction

- ▣ CONFLANS FC 22 : 3ème infraction

La Commission demande des explications au club pour lundi 26 mai, 12h00 au plus tard.

- ▣ CARRIERES S/S US 21 : 3ème infraction

La Commission demande des explications au club pour lundi 26 mai, 12h00 au plus tard.

FORFAIT AVISE CRITERIUM DPTAL U13

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 17/05/25

53246177 : TRIEL AC 2
53245831 : HOUDANAISE REGION FC 1
53245992 : VILLEPREUX FC 1

2ème forfait : 21,50€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 17/05/25

53245576 : HOUDANAISE REGION FC 3

3ème forfait + forfait général : 26,50€ + 34€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 10/05/25

53246064 : LAINVILLOIS FC 2
53245990 : ABLIS FC SUD 78 1

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U7

Rappel avant amende

Plateaux du 10/05/25

72551002 : JOUY EN JOSAS AS
72551003 : FONTENAY ST PÈRE AS
72551008 : ECQUEVILLY EFC
72551012 : LIMAY ALJ
72551013 : MANTES VIVONS FOOT
72551017 : FOURQUEUX AS
72551022 : GUYANCOURT ES

U9

Amende après rappel au club d'accueil : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 03/05/25

92550301 ABLIS (CERNAY/ MAGNY/ ST ARNOULT/ BUC)
92550312 FOURQUEUX (CHANTELOUP / ST GERMAIN)

U8-U9 ESPOIRS

Amende après rappel : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 03/05/25

Fiche équipe

TRAPPES ETOILE SPORTIVE
MESNIL ST DENIS ASL
VELIZY ASC
LIMAY ALJ
VILLENNES ORGEVAL FC
CONFLANS FC

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

U10 - U11 DPTAL

Amende après rappel : 51,50€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 03/05/25

53242974 F.C. ACHÈRES 22 - TRIEL AC 22
53243451 F.C. ACHÈRES 2 - TRIEL AC 2
53243627 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 - GARGENVILLE STADE 1
53243661 BOUAFLE /FLINS ENT. 2 - GARGENVILLE STADE 2
53243982 VÉLIZY ASC 3 - ST ARNOULT U.S. 2

Rappel avant amende

Rencontres du 10/05/25

U10

53242792 BONNIERES FRENEUSE 21 - ECQUEVILLY E.F.C. 21
53242851 VERSAILLES 78 FC 22 - CLAYES SS/BOIS U.S.M 21
53242883 VSCI 21 - VERSAILLES JUSSIEU 21
53242914 ENTENTE VERNEUIL 22 - AUBERGENVILLE F.C 22
53243079 E. S. GUYANCOURT F. 22 - HOUDANAISE REGI FC 22
53243125 MESNIL ST DENIS ASL 23 - VIROFLAY U.S.M. 22

U11

53243284 VSCI 1 - VERSAILLES JUSSIEU 1
53243313 ENTENTE VERNEUIL 2 - AUBERGENVILLE F.C 2
53243421 CARRIERES GRESILLONS 3 - LIMAY ALJ 2
53243493 PECQ US LE 2 - CARRIERES S/SEINE US 2
53243565 ELANCOURT O.S.C. 4 - NEAUPHLE-PONT. 2
53243648 GARGENVILLE STADE 2 - GUERVILLE ARNOUVILLE 2
53243677 CONFLANS F.C. 3 - MANTES LA JOLIE VF 1
53243705 CONFLANS F.C. 4 - MANTES LA JOLIE VF 2
53243924 MONTFORT FC 3 - NEAUPHLE-PONT. 3

U12 - U13 DPTAL

Rappel avant amende

Rencontres du 10/05/2025

U12

53245439 CONFLANS FC23 / MAUREPAS AS22
53245562 MONTFORT/USY22 / CARRIERES GRÉSILLONS 22

U13

53246102 BOUAFLE/FLINS ENT. 1 / MUREAUX OFC 3
53246131 BOUAFLE/FLINS ENT. 2 / MUREAUX OFC 4
53246160 PORT MARLY CS1 / LE CHESNAY 78 FC
53246188 PORT MARLY CS2 / LE CHESNAY 78 FC
53245964 MESNIL LE ROY AS1 / LOUVECIENNES AS1
53246009 JOUY EN JOSAS US1 / MESNIL ST DENIS ASL 2

FEUILLES EPREUVES MANQUANTES

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
& pénalité sportive selon application du règlement

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 03/05/25

U10 PROMOTION

LIMAY ALJ 21 / AUBERGENVILLE FC 21
MAUREPAS AS 21 / EPONE USBS 21

U11 ELITE

MONTESSEON US / POISSY FC

U11 ESPOIR A

CARRIERES S/SEINE US / NEAUPHLE PONT
FCFF / MARLY LE ROI US

U11 POULE B

FOURQUEUX AS / MONTIGNY LE BX AS
CHANTELOUP LES V.US / VOISINS FC

U11 PROMOTION

ELANCOURT OSCE / CS ROSNY FOOTBALL

Rappel avant amende

**& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités
du règlement**

Rencontres du 10/05/25

U10

POULE A

NEAUPHLE PONT 21/ ELANCOURT OSC 21

POULE B

BAILLY NOISY SFC 21 / CS ROSNY FOOTBALL 21

POULE PROMOTION

LIMAY ALJ 21 / MARLY LE ROI US 21
AUBERGENVILLE FC 21 / FCFF 21

U11

POULE ELITE

VELIZY ASC / VERSAILLES 78 FC

POULE ESPOIR A

HOUILLES AC FCFF

POULE ESPOIR B

PECQ US 1 BOUGIVAL FOOT
CHANTELOUP LES V.US / MONTIGNY LE BX AS
PLAISIROIS FO / RAMBOUILLET YVELINES

POULE PROMOTION

MAUREPAS AS / FEUCHEROLLES USA
LIMAY ALJ / PSG 2

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rappel avant amende

**& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités
du règlement**

Rencontres du 10/05/25

U12

LIMAY ALJ 21 EPONE USBS 21
VOISINS FC 21 MONTIGNY LE BX AS 21
BOUGIVAL FOOT 21 LE PECQ US 21
MAUREPAS AS 21 VILLENNES ORGEVAL 21
POISSY FC 22 BONNIERES FRENEUSE FC 21
MONTESSEON US 21 FONTENAY LE FLEURY FC 21
GUYANCOURT ES 22 SARTROUVILLE ES 21
MARLY LE ROI US 21 MAGNY 78 FC 21

U13

ELANCOURT OSC 1 MAGNY 78 FC 1
LIMAY ALJ 1 RAMBOUILLET FC 1
POISSY FC 1 ROSNY CSM 1
CARRIERES S/S US 1 MANTOIS 78 FC 1
AUBERGENVILLE FC 1 VERSAILLES 78 FC 1
GUYANCOURT ES 1 CHATOU AS 1

ANOMALIE EPREUVE TECHNIQUE

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rencontres du 03/05/25

U10 POULE ESPOIR A

HOUDANAISE REGION FC 21 / HOUILLES AC 21

Pénalité aux 2 équipes : -1pt

Motif : Manque totaux

U11 POULE ESPOIR A

CARRIERES S-S US 1 / NEAUPHLE PONT RC 1

Pénalité aux 2 équipes : -1pt

Motif : Manque totaux

Rencontres du 10/05/25

U10 PROMOTION

MAUREPAS AS 21 / FEUCHEROLLES USA 21

Pénalité aux 2 équipes : -1pt

Motif : Manque totaux

U11 ESPOIR B

PLAISIROIS FO / RAMBOUILLET YVELINES

Pénalité aux 2 équipes : -1pt

Motif : Manque totaux